



Antidate d'une vente de voiture d'un décédé

Par **ChristineDTG**, le 20/11/2023 à 14:00

Bonjour mon père est décédé le 9 octobre 2023 la banque m'a assurée en unique conducteur . Mais n'a pas changé la carte grise préférant savoir avec AGIRC s'il n'y a pas de notaire. Mon frère a pris la voiture avant hier la rempli à la place de mon père et signé à sa place en autodatant avant son décès . Il est également assuré au même endroit que moi . Que risque til ? Ma mère ne voulait pas qu'il la prenne mais elle est vulnérable . Est ce que l'assurance ou la préfecture peut lui interdire de changer la carte grise et l'assurer et de dire de la rendre

Par **Marck.ESP**, le 20/11/2023 à 18:48

Bonsoir et bienvenue

Ceci est totalement illégal, la préfecture d'intervient plus, on utilise maintenant les services de l'ANTS, que je vous conseille de contacter..

Par **ChristineDTG**, le 20/11/2023 à 19:46

Bonsoir merci pour la réponse do c ce que j'ai écrit ici je l'écris a ANTS? Et vous auriez par hasard un lien que je puisse leur écrire directement ? Merci d'avance

Par **Louxor_91**, le 21/11/2023 à 12:36

Bonjour,

pour le lien il vous faut aller sur internet !